



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2020

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 24 février 2020 à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

section de fonctionnement :

Recettes : 1 788 218.52 €

Dépenses: 1 425 083.71 €

Solde de l'exercice : 363 134.81 €

Excédent de fonctionnement 2018 reporté : 100 000.00 €

Excédent de fonctionnement total 2019 : 463 134.81 €

section d'investissement :

Recettes : 955 725.86 €

Dépenses : 1 392 117.16 €

Déficit d'investissement de l'exercice : - 436 391.30 €

Excédent d'investissement 2018 reporté : 1 209 697.47 €

Excédent d'investissement total 2019: 773 306.17 €

2/Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal.

3/Travaux de voirie rue du Chemin de Fer

La commune va réaliser un aménagement de la voirie de la rue du Chemin de Fer : le tronçon entre la rue de Janailhac et la rue du Gounod. Les travaux consistent à poser de l'enrobé, des bordurettes et de créer un caniveau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de retenir l'offre de la société TP KLEIN de Herrlisheim pour un montant d'environ 57 723.50 € HT soit 69 268.20 € TTC.

4/Projet d'extension de la Zone d'activités du Ried : vente de parcelles communales à la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour le projet d'extension de la zone d'activités du cabinet Jean-Claude SCHMITT

A/Vente des terrains

La Communauté de Communes du Pays Rhénan est compétente, depuis le 1^{er} janvier 2017, pour toutes les zones identifiées comme zone d'activités économiques, lesquelles font l'objet de façon automatique et de droit, d'une mise à disposition des emprises conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT. Les terrains qui sont de la propriété des communes membres doivent dès lors être mise à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre de ce transfert de compétence de la zone d'activités économiques.

La Communauté de Communes du Pays Rhénan et la Commune de KILSTETT ont été sollicitées par le Cabinet Jean-Claude SCHMITT pour un projet au sein de la zone d'activités du Ried afin de réaliser une extension dans la zone IAUXa du PLU intercommunal.

Vu l'avis des Domaines du 13 février 2020

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention, APPROUVE la cession à la Communauté de Communes du Pays Rhénan des parcelles cadastrée section 13 n°60, 81, 85, 86, 90 et 92 d'une contenance cadastrale total d'environ 12.53 ares au prix de 70 € l'are.

B/Projet d'extension de la zone d'activités : zone IAUXa : Mesures compensatoires

Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Zorn et du Landgraben impacte environ 2/3 de la surface du projet en risque d'inondabilité, majoritairement en aléa faible à moyen, constructible sous condition et minoritairement en aléa fort, non constructible.

Le remblaiement des terrains dans l'emprise du projet d'extension de la zone d'activités nécessite de compenser environ 5 060 m³ représentant 16 500 m² qui devront être situés sous la cote de 129,69 à décaisser sur environ 30 cm.

Il est proposé de réaliser les mesures compensatoires sur la parcelle cadastrée section 13 n°1 appartenant à la commune. La parcelle est située à proximité du projet précité.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, DECIDE de réaliser les mesures compensatoires nécessaire à la réalisation du projet d'extension de la zone d'activités sur la parcelle communale cadastrée section 13 n°1.

**5/PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (P.P.R.I) DE LA MODER
AVIS SUR LE PROJET**

Monsieur le Maire indique que la commune a été saisie par la Préfecture du Bas-Rhin, conformément aux dispositions de l'article R 562-7 du Code de l'Environnement, pour donner son avis sur le projet de plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) du bassin versant de la Moder impactant le ban de la commune de KILSTETT.

Le PPRI a pour objet de prévenir le risque d'inondation et les conséquences dommageables des crues pour les populations et les biens impactés, notamment par la maîtrise de l'urbanisation dans les zones à enjeux.

Le Conseil municipal demande que l'État assume « en première ligne » la responsabilité de la protection contre le risque inondation et mette en œuvre des moyens financiers appropriés pour accompagner les territoires (ne plus ponctionner les budgets d'intervention des Agences de l'eau, Fond Barnier, PAPI, devenir des digues...).

Après avoir pris connaissance du projet de PPRI transmis en date du 29 octobre 2019, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, EXIGE que des aménagements permettant le stockage d'une quantité d'eau provenant de la Moder soient effectués en AMONT dans les communes et ce en fonction de leur surface et EMET sous réserve de cette exigence un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin versant de la Moder sur le territoire de la commune de KILSTETT

6/Demande de subvention concert Harmonie Municipale

La Musique Union a loué du matériel pour l'organisation du concert de l'harmonie municipale du 25 janvier 2020. Le coût de location de matériel s'établit à 1 102.18 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention à la Musique Union Kilstett à hauteur de 40 % du coût de la location estimée à 1 102.18 €.

7/Demande de subvention réparation instrument Harmonie Municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de subventionner à hauteur de 40% la révision complète de l'instrument qui s'élève à 108.00 €. La subvention sera versée à la Musique Union Kilstett

8/Subvention à la chorale Sainte Cécile pour l'achat de partitions

La Chorale Sainte Cécile demande une subvention pour l'achat de partitions en 2020 pour un montant d'environ 300 € TTC.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition des partitions estimé à 300.00 € TTC.

9/Création d'emplois saisonniers pour l'été 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 10 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de mai à septembre.

10/Canal VAUBAN : Fixation du prix d'un lot bois

Il est nécessaire de couper des arbres secs au Canal Vauban dans le Ried. Il est proposé de réaliser un lot bois destiné aux particuliers pour du bois de chauffage à usage privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de fixer forfaitairement le prix de vente du lot bois à 20 €

11/Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 1 cession immobilière.

Le Maire

Gabriel MULLER